

Information relative à l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat et de Coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part

L'Accord de Partenariat et de Coopération conclu entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part (JO L 239 du 9.9.1999, p. 1) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, les notifications relatives à l'accomplissement des procédures prévues à l'article 101, deuxième alinéa, de l'Accord ayant été complétées par les parties à la date du 31 mai 1999.

Information relative à l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat et de Coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part

L'Accord de Partenariat et de Coopération conclu entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part (JO L 246 du 17.9.1999, p. 46) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, les notifications relatives à l'accomplissement des procédures prévues à l'article 104, deuxième alinéa, de l'Accord ayant été complétées par les parties à la date du 31 mai 1999.
